

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 22 juillet 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 22 juillet 2024 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal :
 - 1.1. Nomination d'une personne à un poste de fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service Etat Civil/Population – Décision
 - 1.2. Nomination d'une personne à un poste de fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement A1 du sous-groupe scientifique et technique, affecté au Service technique – Décision
 - 1.3. Démission d'un fonctionnaire du groupe de traitement A2 du sous-groupe scientifique et technique, affecté au Service technique – Décision
 - 1.4. Promotion d'un fonctionnaire au grade 11 du groupe de traitement B1 – sous-groupe administratif (niveau supérieur) - Décision

B Séance publique

1. Organisation scolaire :
 - 1.1. Organisation scolaire 2024/2025 en version provisoire – Décision quant au travail organique
 - 1.2. Plan d'encadrement périscolaire (PEP), en version sommaire pour l'année scolaire 2024/25 – Décision

- 1.3. Plan de développement scolaire (PDS) pour les années scolaires 2024/25, 2025/26, 2026/27 – Présentation et décision
2. Urbanisme et aménagement du territoire : Projet d'aménagement particulier en ce qui concerne la construction de deux maisons unifamiliales sises à Dippach, rue JP Kirsch - Décision
3. Transactions immobilières :
 - 3.1. Cession gratuite à la Commune de Dippach dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier réalisé à Sprinkange au lieu-dit « Op Eizemuer » - Décision en vue de la régularisation d'une situation foncière.
 - 3.2. Acte d'échange entre la société « BAU HAUS IMMO sarl » et la Commune de Dippach en ce qui concerne des fonds sis à Sprinkange au lieu-dit « Binzenriech » - Décision
 - 3.3. Acte d'échange entre la commune de Dippach et M. François FELLER de Luxembourg, dans le cadre d'un futur projet d'aménagement d'un chemin, destiné à être utilisé dans le cadre de la propagation de la mobilité douce (piétons, bicyclettes, ...) le long de la RN13 et d'un passage pour piétons réglé à l'aide de feux rouges sur la RN13 - Décision
4. Finances communales :
 - 4.1. Modification budgétaire - Augmentation du crédit et modification du libellé de l'article « 3/825/648110/99004 - Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives de plus grande envergure », en référence à deux points à l'ordre du jour du Conseil communal du 22 juillet 2024 – Décision
 - 4.2. Modification budgétaire – Augmentation du crédit de l'article « 4/627/223210/24009 : Acquisition d'une nouvelle camionnette pour le service polyvalent » – Décision
 - 4.3. Modification budgétaire – Augmentation du crédit de l'article « 4/310/223210/24023 : Acquisition d'une voiture de service pour les besoins du service Agent municipal » – Décision
5. Taxes communales : Fixation du prix de base à appliquer lors de la vente du bois de chauffage publique à partir de l'année 2025 - Décision
6. Pacte Climat :
 - 6.1. Règlement communal concernant l'allocation de subventions financières aux citoyens pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles – Décision concernant l'adjonction de nouveaux subsides
7. Pacte Nature :
 - 7.1. Règlement relatif à l'allocation d'une subvention communale en vue de promouvoir les surfaces vertes devant les immeubles existants – Décision quant à l'adaptation du subside
8. Conventions et contrats :
 - 8.1. Convention de collaboration entre la commune de Dippach et l'Asbl. « VALORLUX », dans le cadre des soutiens financiers et de l'organisation du service de ramassage des sacs bleus – Décision en modifiant une décision du 11 juin 2021
 - 8.2. Conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune accordées – Décision
9. Subsides :
 - 9.1. Demande d'un subside extraordinaire par l'association FC Etoile Sportive Schouweiler en ce qui concerne l'organisation du tournoi de football « 1^{er} Josy Juckem Summercup » - Décision
 - 9.2. Demande d'un subside extraordinaire par l'association Special Olympics Luxembourg en vue de soutenir leurs manifestations et leurs actions - Décision
 - 9.3. Demande d'un subside extraordinaire par la Croix-Rouge - section Dippach en ce qui concerne la perte de recettes lors du « Hierschfest 2023 » - Décision
10. Prise de connaissance des status de :
 - L'Asbl « Vivre Ensemble Asbl. »
 - L'Asbl « Aïkido-Schouweiler »

11. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

12. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 12 juillet 2024

La présidente,

Pour le collège échevinal,

pour le secrétaire empêché,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Jeff BUFFADINI

Remarques :

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu.

- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du lundi, 15 juillet 2024. **Il est à noter que c'est seulement cette version qui fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale est à considérer comme étant à titre indicatif.**

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 22 juillet 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 22 juillet 2024 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative du conseiller communal, membres de la LSAP, M. Ken DE SOUSA :**
 - Modification de la représentation politique du parti LSAP au niveau de la commission consultatives du 3^e âge – Décision.
- 2. Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative du conseiller communal, membre de la CSV, M. Patrick GESELLCHEN :**
 - Proposition de renoncer à l'allocation de jetons de présence aux conseillers communaux, à l'occasion de la séance du 8 juin 2024 – Décision.
- 3. Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative des conseillers communaux, membres de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN :**
 - Demande d'installation de potelets pour sécuriser le trottoir et protéger les piétons dans le virage devant les immeubles n°21 et 23 de la rue Centrale à Schouweiler.
 - Demande de renseignements sur la présence de moisissures et de salpêtre dans la crèche « Kannernascht Dippech-Garnech ».
 - Demande de renseignements sur la composition et le fonctionnement de la commission du 3^e âge.

Schouweiler, le 17 juillet 2024

Pour le collège échevinal,

La présidente,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI